

Solidarité Paysans Occitanie

2^{ème} réunion du réseau régional sur la feuille de route prévention mal-être

24 janvier 2023 – 10h-12h15

Compte-rendu exhaustif sur ce lien (durée limitée, fichier sur demande):

<https://semestriel.framapad.org/p/2mereunionoccitaniefeuillederoute24012022-9yww?lang=fr>

Présent-e-s: Carol (48), Pierre T (12), Pierre R (12), Amélie (30), Estelle (30), Stéphane (11), Jocelyne (30), Anne-Marie

Excusé-e-s : Alain (31), Françoise (81)

Synthèse

Positionnement de Solidarité Paysans dans le dispositif Sentinelles

Tout n'est pas encore stabilisé dans le dispositif (on attend encore notamment la ou les Charte(s) d'engagement des sentinelles et des structures d'accompagnement), mais avec la réunion du réseau national le 12 décembre 2022 et les infos des départements où les échanges avec la MSA existent sur ce sujet (30, 34, 48 avec la MSA du Languedoc), on a des éléments pour préciser le positionnement possible et souhaitable de Solidarité Paysans :

- Faire partie du dispositif nous permet d'être en veille et de nous faire connaître des autres acteurs, voire progressivement accepter, créer un dialogue.
- Le rôle de Solidarité Paysans dans ce dispositif est celui de **structure d'accompagnement** (comme les chambres et la MSA), vers qui les acteurs orientent les personnes en souffrance (si elles ne relèvent pas d'une orientation médicale ou d'urgence).
- Le rôle de structure d'accompagnement n'est pas compatible avec celui de sentinelle, c'est acté par Daniel Lenoir et ça devrait être inscrit dans les documents d'engagement.
- Cela ne doit pas nous empêcher de respecter (et demander aux partenaires de respecter) le principe fondamental de l'appel de Solidarité Paysans par la personne elle-même.
- Une structure d'accompagnement a sa place dans le comité technique (Cotech), organe opérationnel, et pas seulement dans le comité plénier (Copil). Pour le moment, c'est au bon vouloir des membres « de droit » du Cotech. Il faut garder en tête que *la circulaire pour la mise en place des deux comités prévoit* :
 - 1- Le Cotech est composé de *référénts* pour les différents aspects liés au mal-être (parmi lesquels la préfecture nomme un chef de file) :
 - prévention et accompagnement social = MSA,
 - santé mentale = ARS,
 - accompagnement économique = référént de la cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (GIO, REAGIR, Agir ensemble, etc. selon les départements, c'est à ce titre que les Chambres sont dans le Cotech, idem SP30)
 - prévention des risques professionnels : représentant de la DREETS
 - 2- Le Cotech veille à *travailler en réseau*, les *modalités d'échange en son sein* sont organisées de la manière la plus appropriée, *en associant en tant que de besoin, d'autres partenaires identifiés au niveau local*.

- 3- Une des premières missions des Cotech est de *recenser les outils disponibles à l'échelon territorial afin d'apporter l'aide la plus appropriée aux personnes en situation de détresse.*

Solidarité Paysans peut, selon les départements et l'état des relations avec les partenaires, intégrer le Cotech au titre du 1^{er} ou du 2^{ème} point, et en tous cas veiller à ce que le recensement effectué (3^{ème} point) prenne en compte Solidarité Paysans comme structure d'accompagnement sur le territoire.

- Possibilité d'être sentinelle à titre personnel, sans la casquette Solidarité Paysans : pas d'objection durant la réunion pour ce qui concerne les bénévoles (exclu pour les salariées), à condition de bien différencier du rôle d'accompagnant de SP.
Cela paraît difficile pour certain-e-s, car cela implique une réelle neutralité, pour laisser libre choix à la personne d'aller vers d'autres structures d'accompagnement.
- Tout le monde s'accorde sur le fait que le principe même de sentinelle est délicat : aller vers une personne pour lui parler de son mal-être sans qu'elle l'ait demandé est quasiment impossible si on ne connaît pas déjà la personne. *En tous cas ce n'est pas le rôle de SP.*
- Pour le moment, le fait de suivre une formation sentinelle organisée par la MSA dans le cadre de ce dispositif *n'engage pas à devenir sentinelle*, et permet d'avoir accès à une formation de bonne qualité, conçue pour la prévention du suicide en général par des professionnels de la santé. *Rien n'empêche, pour ce qu'on en sait à ce jour, de suivre la formation sentinelle et de ne pas signer la charte d'engagement en tant que sentinelle et donc de ne pas être inscrit dans le fichier sentinelle du département.*

Nos points de vigilance dans le dispositif Sentinelles

Dans les relations avec les partenaires de ce dispositif, que ce soit dans les comités (plénier et technique) dans les réunions des Groupes Sentinelles, les réunions pour se faire connaître, ou dans les formations sentinelles, il y a des points de vigilance à plaider ou à transmettre et sur lesquels veiller :

- L'accord de la personne qui fait l'objet d'un repérage par une Sentinelle doit être recueilli avant toute démarche la concernant dans le dispositif.
- Les personnes doivent avoir le choix entre toutes les structures d'accompagnement, dont Solidarité Paysans (neutralité de l'orientation). Et l'orientation vers Solidarité Paysans se fait en demandant à la personne d'appeler l'association. *Nous ne pouvons pas intervenir sans la demande de la personne.*

Nos points de vigilance dans le dispositif de prévention du mal-être en général

- Le rôle de Solidarité Paysans est aussi de *défendre les agriculteurs en difficulté contre l'individualisation et la psychologisation de leur mal-être*, en rappelant qu'il est souvent lié à des mécanismes administratifs ou institutionnels et des choix politiques.
- Ne pas oublier que des personnes sont en situation de détresse ou de mal-être à cause de problèmes ou d'impasses liées au fonctionnement, aux conseils, aux partis-pris et au manque de communication entre services des banques, des chambres et/ou de la MSA. *Des situations de*

mal-être pourraient être évitées. Au niveau national, des groupes de travail sont prévus dans le dispositif pour « humaniser » le traitement des retards MSA, la gestion du RSA, etc., mais SP national indique qu'ils ne se sont pas encore réunis. *Au niveau local, nous pouvons collecter et signaler ces situations* (par ex. incohérences entre services MSA, prêts accordés sans vérifications, etc.).

- Veiller en permanence au *respect de la confidentialité* et à la manière dont il est mis en œuvre au sein des comités et dans les outils du dispositif.
- Plaider pour une *reconnaissance mutuelle de notre complémentarité avec les autres acteurs* : nous la reconnaissons, les autres doivent la reconnaître aussi.
- Dans le Gard, où SP30 fait partie du Cotech et de REAGIR, un « groupe de pilotage » de la cellule REAGIR a été créé, dont SP30 ne fait pas partie. Pourquoi ce nouvel étage ?
- Question de la composition des cellules, Cotech et groupes de travail : *la distinction habituelle entre « élu » et « technicien » conduit à évincer les bénévoles de SP des groupes « techniques »*, alors qu'ils sont acteurs de l'accompagnement. La question a été soulevée au sein des discussions nationales de la CCMSA, car c'est aussi le cas de leurs élus sur les territoires qui interviennent dans des situations concrètes. A suivre.

Actions communes à l'échelle Occitanie

- **Objectif d'être reconnu comme structure d'accompagnement identifiée dans le dispositif.**
 - 1- Ce serait plus cohérent et plus constructif que l'on fasse partie du Cotech (peut-être politiquement plus facile aussi, compte tenu de notre présence dans le dispositif au niveau national).
 - 2- Les structures d'accompagnement sont réunies au sein des cellules REAGIR (accompagnement des agriculteurs en difficulté, GIO, Agir ensemble...), mais on n'en fait pas partie dans tous les départements, et c'est souvent politiquement freiné.

>>> Proposition de construire un argumentaire pour demander à faire partie du Cotech et/ou de REAGIR, et de l'adresser par courrier aux pilotes du dispositif/aux Préfets. Consulter SP national. Mettre Daniel Lenoir en copie (avant avril car il quitte sa fonction en mai 2023).

>>> Envisager/proposer une action nationale dans ce sens ?
- **Collecte des situations évitables (impasses administratives, prêts inconsidérés, ...) rencontrées dans nos accompagnements.**

Amélie (SP 30) a commencé à lister ces situations.

>>> Proposition de structurer une collecte commune en Occitanie.

>>> Transmettre à SP national pour les groupes de travail sur l'« humanisation » du traitement par la MSA, avec le constat des disparités entre les MSA.
- **Demander systématiquement les comptes rendus des réunions de Copil et de Cotech.**
- **Tableau de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route dans les départements d'Occitanie.**

Continuer à le mettre à jour par département sur ce lien : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1K2S343765Wt3jWdHNymWaLKIfNnbXsSNLJCmtCF1Ld0/edit#gid=268137532>